

× SCHÉMA DIRECTEUR DES
ENERGIES
DE LA DORDOGNE ×

PLAN D' ACTIONS

SOMMAIRE

Axe 0. Gouvernance, suivi et mise en œuvre du SDED	4
0. Mise en œuvre, suivi et évaluation du SDED	4
Axe 1. Accélérer la production électrique photovoltaïque.....	6
1.1. Proposer un conseil neutre et indépendant sur le PV	6
1.2. Développer l'autoconsommation individuelle, collective et citoyenne	11
Axe 2. Maintenir les efforts sur la filière de méthanisation	15
2.1. Renforcer l'accompagnement de la filière d'injection de biométhane	15
2.2. Structurer l'émergence d'une filière de valorisation des biodéchets pour la production de biométhane.....	19
Axe 3. Améliorer l'efficacité thermique des bâtiments résidentiel et tertiaire	22
3.1. Accompagner la rénovation du bâti résidentiel	22
3.2. Accompagner les collectivités dans la rénovation de leur patrimoine bâti.....	25
Axe 4. Décarboner la mobilité, accentuer le report modal	27
4.1. Soutenir l'évolution des mobilités en Dordogne	27
4.2. Poursuivre la mise en œuvre du SDIRVE	31
Axe 5. Accompagner les industriels dans leur décarbonation.....	34
5.1. Engager le tissu industriel de la Dordogne dans la transition.....	34
5.2. Accompagner la mise en œuvre de l'Ecologie Industrielle Territoriale	38
Axe 6. Améliorer l'efficacité des systèmes de production de chaleur au bois	41
6.1. Conseiller sur les systèmes de production de chaleur au bois efficaces	41
6.2. Porter un groupement d'achat bois énergie à destination des collectivités de Dordogne.....	44
Axe 7. Renforcer progressivement les réseaux et infrastructures associées	47
7.1. Suivre le déploiement des énergies renouvelables électriques et les adaptations aux contraintes réseaux	47
7.2. Suivre l'injection biométhane et les adaptations aux contraintes réseaux.....	50

Axe stratégique	Axe 0. Gouvernance, suivi et mise en œuvre du SDED
Intitulé de l'action	0. Mise en œuvre, suivi et évaluation du SDED
Description Contexte	La mise en œuvre du SDED nécessite une organisation claire, une animation continue et un pilotage structuré dans la durée. Au lancement du SDED, le SDE24 doit s'assurer de l'appropriation des actions par les pilotes et partenaires. Et par la suite, la gouvernance mise en place doit permettre de mobiliser les acteurs de façon pérenne et d'assurer un suivi (évaluer l'état d'avancement des actions, partager les résultats, etc.). La mise à jour régulière de l'outil Artelys Cristal pourra constituer un levier central pour suivre l'évolution des trajectoires de consommations et de productions à l'échelle du département et ainsi éclairer les décisions et possibilités d'ajustement du plan d'action.

Mise en œuvre	
Etapas	Gouvernance Nommer un référent technique du SDED au sein du SDE24 Définir et formaliser les modalités de gouvernance du SDED (compositions des instances et fréquence). Communiquer sur les enjeux énergétiques dans les espaces dédiés Assurer l'articulation du SDED avec les autres démarches stratégiques du territoire afin de garantir la cohérence des politiques énergie-climat et particulièrement les PCAET Suivi et évaluation Mettre à jour annuellement l'outil Artelys Cristal pour suivre l'évolution des trajectoires de consommation et de production, objectifs et impacts du SDED Choisir, suivre et actualiser les indicateurs de mise en œuvre du SDED Préciser les moyens à mettre en œuvre Organiser une restitution annuelle des résultats aux élus et partenaires du SDED (éventuellement communiquer également sur les résultats auprès des cibles du plan d'action) Ajuster chaque année les objectifs et les actions en fonction des résultats observés, des difficultés rencontrées et des évolutions réglementaires Adapter le plan d'actions en fonction des dynamiques territoriales en suivant un rythme de revoyure annuel
Calendrier	A initier dès 2026

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Ensemble des documents de planification à l'échelle du département (S3REnR, révision de PCAETs, etc.)
--	---

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	SDE24	
Partenaires	Partenaires et pilotes de l'ensemble des fiches	
Cibles	SDE 24	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	<0,2 ETP annuel (suivi semestriel, relances, récupération de données auprès des pilotes des actions et réalisation de bilans annuels et de COPIL et COTEC par thématique ou génériques)	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact

Ressources
Schéma Directeur des Energies - Conjuguer mix énergétique, planification territoriale et urbanisme – ADEME, 2019

Axe stratégique	Axe 1. Accélérer la production électrique photovoltaïque
Intitulé de l'action	1.1. Proposer un conseil neutre et indépendant sur le PV
Description Contexte	Le scénario cible du SDED prévoit de multiplier par 27 la production photovoltaïque à l'horizon 2050, conformément au potentiel disponible. Une ambition forte qui implique de massifier largement le déploiement du solaire avec plus de la moitié du gisement photovoltaïque en Dordogne est identifié sur toiture. Il apparaît donc indispensable d'associer cette massification à l'existence d'un conseil neutre et indépendant afin d'accompagner les porteurs de projets potentiels dans la conduite de leur opération. Par ailleurs, la filière solaire est au centre de nombreuses évolutions réglementaires ces dernières années (évolution des dispositifs de soutien étatiques, des prix des matériaux, des procédures d'autorisations, ...). C'est pourquoi la présence de conseillers éclairés et en veille permanente, est essentielle sur le territoire, avec l'objectif de proposer des outils adaptés à chaque public et d'assurer une animation territoriale régulière sur la filière. Cette action s'articule ainsi autour de trois axes : 1. La diversification des actions du pôle départementale sur le photovoltaïque 2. La réalisation d'un cadastre solaire qui facilite la mise à disposition des ressources sur le photovoltaïque, 3. La définition d'une orientation aménagement partagée pour encadrer et faciliter le développement du photovoltaïque en toiture au travers des documents d'urbanisme que ce soit en rénovation ou en construction neuve Cette action s'adresse aux : • élus communaux et intercommunaux : Pour maintenir le niveau d'ambition politique dans la durée, il est important de renforcer les compétences des élus, en particulier des nouveaux élus (à la suite des élections municipales de 2026) et ce afin qu'ils puissent par exemple répondre efficacement aux sollicitations des développeurs, des associations, etc. • entreprises (dont TPE, PME) et acteurs économiques (dont agriculteurs) : Les projets photovoltaïques présentent plusieurs intérêts pour les entreprises, à la fois économique (stabilité des prix de l'énergie), réglementaire (loi APER) et de mise en conformité (RSE). • et au grand public : Installer des panneaux permet de produire une partie de son électricité et donc de diminuer immédiatement sa facture d'électricité (évitements de facture en ACi).
Mise en œuvre	

Etapes

1. Faire monter en compétence les territoires sur le photovoltaïque :

- a. Consolider l'avancement du pôle départemental photovoltaïque
- b. Compiler les ressources documentaires sur les modèles de développement photovoltaïque :
 - Dossiers, notes, rapports
 - Webinaires
 - REX
- c. Par le biais des PCAET :
 - animer des Ateliers dédiés, organiser des visites
 - travailler à l'acceptabilité du photovoltaïque
- d. Suivre le déploiement du PV avec un observatoire départemental
- e. Suivi des demandes de PC orientée photovoltaïque
- f. Suivi des données GRD pour les typologies d'installations raccordées, le productible injecté...

2. Déployer un cadastre solaire départemental à plusieurs niveaux d'accès :

Le cadastre solaire en mode SaaS servira d'espace pour la mise à disposition des ressources compilées pour la monter en compétence sur le photovoltaïque.

a. Niveau 0 – Mise à disposition de ressources

- Construire un répertoire de ressources (webinaires, notes, rapports, REX ...) sur le photovoltaïque et l'énergie citoyenne
- Des ressources financières (études de coûts, aides mobilisables, S21, AOS, AOCRE ...)
- Réglementaires (consuel, ZAEEnR, guide EnR préfecture, décret agriPV, charte agriPV de la CA24 ...)
- Techniques (prescription sur les installations, données de production, éléments théoriques sur le PV ...)
- La liste des professionnels certifiés quali'pv (avec authentification du référencement par l'EPCI)
- La liste des structures référentes :
 - sur l'énergie solaire (CA24 pour l'accompagnement des agriculteurs, Espaces France Rénov pour les particuliers, CCI et CMA pour les professionnels, le SDE 24 pour les collectivités territoriales ...)
 - sur l'énergie citoyenne (CIRENA, Energie Partagée)

b. Niveau 1 – Entrée grand public et professionnels (SaaS)

- Le cadastre solaire est diffusé en libre accès aux particuliers pour qu'ils puissent prendre connaissance des potentiels photovoltaïques de leurs toitures.
- Parcours utilisateurs qui permet d'orienter vers les bons interlocuteurs :
- Les conseillers France Rénov sont directement identifiés comme relais du particulier pour accompagner les usagers pour affiner

	les informations sur leur potentiel photovoltaïque et être reconduits vers les dispositifs d'aides éventuelles adéquats • Les chambres consulaires pour les professionnels et particulièrement la CA 24 pour les agriculteurs • Les conseillers France Rénov ont un accès plus poussé au cadastre pour éditer des notes d'opportunités sur demande des citoyens intéressés • Le référencement de la mise à disposition se fait au travers des EPCI • Un référent par collectivité permet de suivre le développement du PV et collaboration avec les services urbanismes c. Niveau 2 – Entrée collectivités (SaaS avec authentification) • Un accès restreint au potentiel photovoltaïque du patrimoine collectif • Les gestionnaires en énergie du SDE 24 ont un accès plus poussé au cadastre pour éditer des notes d'opportunités avec notamment un volet outil pour l'autoconsommation collective patrimoniale • Liste de contacts références pour passer à l'action • Les générateurs pour mobiliser le territoire <i>Les modalités de mise à disposition du cadastre solaire doivent être bien définies, particulièrement le modèle de contributions des différents acteurs sur les frais d'hébergement et de maintenance.</i> 3. Définir une doctrine partagée et adaptable à chaque territoire sur le photovoltaïque en toiture : - Réunir les experts du photovoltaïque et les experts en architecture du territoire - Formaliser une OAP énergie sur le photovoltaïque avec les EPCI - Déclinable en fonction des contraintes patrimoniales des territoires - Qui mette en avant l'autoconsommation individuelle, collective et citoyenne - Qui systématise l'étude d'opportunité photovoltaïque sur les constructions au-delà de la réglementation pour le tertiaire (renvoyer vers le cadastre solaire) - Profiter des mises à jour PCAET pour diffuser cette doctrine - Modification simple des PLUi pour les y intégrer
Calendrier	A initier dès 2026
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Axe1 Action 3.1.

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	SDE 24, pôle photovoltaïque	
Rôle du SDE 24	Le SDE 24 se positionne comme facilitateur entre le réseau d'experts et les collectivités, notamment en mettant le cadastre solaire à disposition des territoires et des acteurs du photovoltaïque.	
Partenaires	DDT EPCI et leurs communes Espace France Rénov', Chambres consulaires (CCI, CMA, CA24) Les Générateurs (via Cirena) Professionnels du bâtiment (BE, installateurs, maîtrise d'œuvre, architectes, CAUE, ATD, ABF, etc.)	
Cibles	Les élus communaux et intercommunaux Les entreprises (dont TPE, PME) et acteurs économiques (dont agriculteurs) Le grand public (dont associations)	
Moyens	Humains	Financier
Global	à préciser en cours de mise en œuvre	à préciser en cours de mise en œuvre, essentiellement frais d'hébergement et de maintenance

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Visiteurs de la plateforme (nombre) - Sollicitation sur le photovoltaïque des conseillers France Rénov (appels/rdv) - Notes d'opportunités produites (nombre) - Production photovoltaïque injectée sur le réseau (GWh) - Petites installations raccordées en BT (– 36kVA) (nombre et MWc)

Ressources

- Dans le cadre de l'élaboration du SDED, le SDE 24 a souhaité apporter aux collectivités des informations sur les énergies renouvelables afin de faciliter le développement de projets sur le territoire. Pour ce faire, Auxilia a animé une série de 4 webinaires janvier à mars 2025 : [SDE 24 - YouTube](#)
- Exemple de journée de partage d'actions, outils et retours d'expérience pour accompagner les collectivités des Pays de la Loire dans leur transition énergétique, par le SIEL-Territoire d'énergie Loire : [SIEL-TE 42 Forum des énergies renouvelables - Le SIEL-Territoire d'énergie Loire](#)
- Charte régionale de développement du photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine : [KM C754e-20211022092742](#)

Axe stratégique	Axe 1. Accélérer la production électrique avec le photovoltaïque
Intitulé de l'action	1.2. Développer l'autoconsommation individuelle, collective et citoyenne
Description Contexte	Le scénario cible du SDED prévoit de multiplier par 27 la production photovoltaïque à l'horizon 2050, conformément au potentiel disponible. Une ambition forte qui implique de massifier largement le déploiement du solaire. Cependant, dans un contexte de diminution des tarifs de rachat et d'instabilité des prix de l'énergie au niveau mondial, le modèle de valorisation associé au déploiement de solaire demeurant le plus favorable est celui de l'autoconsommation individuelle (ACi) puis collective (ACC). L'ACC désigne le fait d'échanger une production d'électricité entre plusieurs compteurs géographiquement proches en utilisant le réseau public. Une opération d'ACC rassemble des producteurs et des consommateurs liés au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO). Ces acteurs s'échangent de l'électricité grâce aux dispositifs techniques et contractuels du Gestionnaire de Réseau Public (GRD) de distribution. Ensuite, des acteurs du marché interviennent pour compléter le besoin en électricité des consommateurs (fournisseurs) et racheter l'éventuel surplus de production locale (agrégateur). L'ACC peut être citoyenne (ACCc) lorsqu'elle s'organise autour d'une association de citoyens. Ainsi, le modèle est plus intégré au territoire et permet aux usagers de coopérer pour la maîtrise de leur approvisionnement énergétique. A l'échelle du département, ENERCIP est la première association citoyenne engagée dans une boucle d'autoconsommation collective et citoyenne. Il s'agit sur ce sujet de dimensionner le champ d'actions des différentes structures parties prenantes, notamment en mettant en commun les connaissances et en diffusant ces ressources. Également, le SDE 24 souhaite initier un projet test d'ACC sur le patrimoine collectif. La SEM 24 se porte aussi garante de la démocratisation du modèle d'ACI et d'ACC auprès des particuliers et des professionnels du privé.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Mobiliser les ressources mises à disposition par le cadastre solaire sur le thème de l'ACI et de l'ACC a. Diffuser des ressources i. Webinaires, supports techniques, business plans b. Organiser des visites c. Organiser des ateliers et formations i. Auprès des services conseils (SDE 24, France Rénov, Chambres Consulaires) ii. Auprès des EPCI 2. Accompagner les collectivités à l'autoconsommation collective patrimoniale avec un projet test - SDE 24 a. Identifier les collectivités intéressées b. Proposer des notes d'opportunité sur leur patrimoine c. Faciliter la mise en relation avec les structures accompagnatrice du réseau (ENERCIP, Les Générateurs-CIRENA, ENERCOOP) d. Diffuser les ressources techniques, réglementaires et financières 3. Accompagner les entreprises et industries à l'autoconsommation collective - Fab'Coop a. En lien avec l'action 5.1. pour l'accompagnement des entreprises à la transition b. Former et diffuser la connaissance sur l'autoconsommation collective c. Mobiliser les entreprises au périmètre des ZAE 4. Accompagner les citoyens à l'émergence de projet en ACC - EPCI a. Diffuser l'AMI CIRENA et les Générateurs b. Animer des ateliers pour favoriser l'émergence de projet c. Lancer un AMI pour cibler les territoires moteurs d. Mobiliser les structures compétentes pour les interventions e. Apporter un conseil aux collectivités via l'identification de toitures à fort potentiel pour leurs boucles ACC citoyenne
Calendrier	A initier dès 2028
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Axe Actions 5.1. et 5.2.

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	ENERCIP, EPCI, communes, SEM 24, SDE 24, Fab'Coop	
Rôle SDE 24	Faciliter les liens entre expert et territoires. Conseiller directement les collectivités adhérentes sur l'ACC patrimoniale.	
Partenaires	ENERCIP, CIRENA, ENOGRID SEM 24 EPCI et leurs communes Chambres consulaires Les Générateurs (via Cirena) Espace France Rénov' Bureaux d'études experts de l'ACC (appui technique) Enedis (appui technique) Région Nouvelle Aquitaine (Aides financières)	
Cibles	EPCI et leurs communes Entreprises Grand public	
Moyens	Humains	Financier
	<i>A déterminer lors de la mise en œuvre, besoin d'animation</i>	<i>A déterminer lors de la mise en œuvre</i>

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Nombre de boucles ACC sur le territoire et typologie de ces boucles : <i>PMO, nombres de producteurs, consommateurs, puissance, production, etc.</i>

Ressources

- *Cadre théorique et retours d'expériences locaux* : Dans le cadre de l'élaboration du SDED, le SDE 24 a souhaité apporter aux collectivités des informations sur les énergies renouvelables afin de faciliter le développement de projets sur le territoire. Pour ce faire, Auxilia a animé une série de 4 webinaires janvier à mars 2025, dont un dédié à l'autoconsommation collective. Ce webinaire est disponible en replay sur la chaîne YouTube de SDED : [SDE 24 - Replay webinaire Auxilia du 13/03/2025](#) : Webinaire du jeudi 13 mars 2025 « Développer des projets EnR innovants sur son territoire »
- *Aides de la Région Nouvelle Aquitaine à l'émergence de projets en ACC* : [Études et Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'Autoconsommation Collective multi-acteurs d'électricité renouvelable](#)
- *Ingénierie locale, offre proposée par la SEM 24* : [Photovoltaïque - Périgord Energie](#)
- *Guide de référence* : [ENEDIS_autoconsommation_collective_guide_pedagogique.pdf](#)

Axe stratégique	Axe 2. Maintenir les efforts sur la filière de méthanisation
Intitulé de l'action	2.1. Renforcer l'accompagnement de la filière d'injection de biométhane
Description Contexte	En 2022, le gaz représente 12% des consommations énergétiques du département de la Dordogne. Ces consommations sont à destination à 54% vers l'industrie, le résidentiel et les transports en captent le reste. Dans un contexte de forte dépendance aux énergies importées et carbonées, le biométhane constitue un important levier de décarbonation et de souveraineté énergétique locale, d'où la nécessité de développer sa production et ses usages. Le biométhane peut être obtenu via la méthanisation, processus d'utilisation de matière organique permettant de produire du biogaz (composé d'environ 60% de méthane et 40% de dioxyde de carbone) en sortie d'installation. Ce biogaz ne peut être utilisé qu'en cogénération (production simultanée de chaleur et d'électricité). Pour pouvoir injecter ce gaz dans le réseau, une étape d'épuration est nécessaire. Cette dernière permet d'extraire le méthane du biogaz. Le biométhane ainsi obtenu est un gaz chimiquement similaire au gaz naturel, et peut alors être injecté via un raccordement au réseau. A l'échelle nationale, au premier trimestre 2025, la production de biométhane injectée dans les réseaux de gaz s'élevait à 3,2 TWh. A la maille départementale, le scénario cible du SDED vise à multiplier par 12 la production de biométhane entre 2022 et 2050, en prévoyant la création de 23 méthaniseurs supplémentaires et la conversion de 6 unités actuellement en cogénération vers l'injection. Cependant, la filière méthanisation demeure encore peu connue et gagnerait à être davantage acceptée sur le département. Il apparaît donc essentiel de produire de la connaissance sur la filière et de favoriser l'émergence de nouveaux projets et les filières de ses usages, notamment en structurant un réseau local afin d'augmenter in fine la part de production de biométhane dans le mix énergétique départemental. Par ailleurs, les outils de zonage des gisements de méthanisation s'appuient aujourd'hui sur une étude de 2017 basée sur des données de 2015. Il pourrait être nécessaire d'actualiser ces informations pour mieux se projeter sur l'avenir de la filière biométhane.

1. Consolider un groupe de travail pour la méthanisation

- a. Réunir les acteurs de la méthanisation
- b. Formaliser une feuille de route partagée :
 - i. Autour de l'acceptabilité
 - ii. De l'émergence de projets
 - iii. Du suivi de la conversion au biométhane des réseaux de distribution
- c. Animer et sensibiliser sur la méthanisation dans les territoires
- d. Communiquer sur l'existant et sensibiliser autour de la filière
- e. Diffuser et faire connaître les ressources existantes sur la filière, notamment la charte méthanisation agricole de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, les webinaires dédiés, les guides et les plateformes de financement participatifs (voir Ressources), etc.

2. Proposer des REX et visites de sites

- a. Renforcer la participation de la Dordogne à la *Semaine de la Méthanisation en Nouvelle-Aquitaine* (organisée dans le cadre du programme Méthan'action) : visites de sites, création de contenus pédagogiques, etc.

3. Requalifier le gisement agricole méthanisable

- a. Réaliser une étude territoriale pour mettre à jour les gisements méthanisables et identifier les zones à fort potentiel ainsi que les potentiels porteurs de projets
- b. Ajuster la trajectoire de développement de filières au regard de l'étude

4. Accompagner l'émergence de nouveaux projets

- a. S'appuyer sur les démarches territoriales existantes (ex. : PCAET, Commission Énergie de la Chambre d'Agriculture, Commission Consultative Paritaire du SDE 24) pour organiser des temps d'échange réguliers entre agriculteurs, élus, GRDF, opérateurs de projets, associations riveraines et services de l'État.
- b. Ouvrir les dispositifs de financement permettant de réduire le reste à charge des porteurs de projets avec la participation de tiers investisseurs (SEM 24)
- c. Ouvrir le financement des études de faisabilité aux tiers investisseurs
- d. Lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ciblés, permettant d'identifier des porteurs potentiels et de les accompagner dès la phase amont.
- e. Travailler à des démarches d'optimisation logistique en testant des mesures innovantes sur ces nouveaux projets afin de réduire les nuisances liées aux rotations de camions et tracteurs (associés à de la concertation publique) et faire intervenir des experts sur le sujet (DDT, DREAL, Région)

5. Accompagner la filière cogénération à la conversion à l'injection

- a. Faciliter la réalisation d'études d'opportunité pour les méthaniseurs existants en sensibilisant les exploitants aux intérêts économiques, énergétiques, réglementaires d'une conversion de la cogénération à

	l'injection (communiquer sur le guide Conversion Cogénération en injection de GRDF lorsqu'il sortira), et en accompagnant à la mobilisation de financements (ex. : ADEME, Région, UE) b. Valoriser la conversion via des mécanismes de contractualisation innovants pour la sécurisation d'un tarif de rachat (CPB, BPA, ACC, GO) (Voir liste des acteurs utiles dans le Guide GRDF, p.59) 6. Mener une veille sur la pyrogazéification a. Établir un état de l'art b. Organiser des visites et des REX sur des installations existantes ou en projet c. Transcrire ou Territorialiser l'étude régionale sur la pyrogazéification d. Diffuser les AAP sur les vecteurs gaz innovants auprès des CCI, entreprises, référents PCAET et service développement éco des EPCI
Calendrier	A initier dès 2027
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Axe 2

Conditions de mise en œuvre		
Porteurs	DDT, Méthan'action, CA24, GRDF, Natran	
Rôle du SDE 24	Facilitateur	
Partenaires	DDPP, DREAL SDE 24 Région NA SEM 24 EPCI et leurs communes	
Cibles	Agriculteurs Industriels agronomiques EPCI et leurs communes	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	A définir en cours de mise en œuvre, surtout des besoins d'animation	A dimensionner en cours : coût de l'étude, coût annexe de l'animation

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++

Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact

- Unités de cogénération engagées dans une étude de conversion ou converties (nombre)
- Volume de biométhane injecté (GWh)
- Installations de production de biométhane raccordées au réseau de distribution et de transport (nombre et MWh_{PCS}/Nm³)
- Rebours mis en service (nombre)
- Projet de pyrogazéification en service (nombre et MWh_{PCS}/Nm³)

Ressources

- Charte méthanisation agricole de la CA 24
- Guide Conversion cogénération en injection, GRDF, 2025 : [Guide_cogeneration_injection_GRDF_VF.pdf](#)
- Guide pratique pour le développement des Énergies Renouvelables en Dordogne, 2023, Préfet de la Dordogne : [guideEnR.pdf](#)
- Développement de la méthanisation Nouvelle-Aquitaine, Restitution des résultats de l'enquête auprès des méthaniseurs de Nouvelle-Aquitaine : [Développement de la méthanisation en Nouvelle-Aquitaine – Données 2023](#)
- « Ensemble pour un 100% gaz vert en 2050 ! », Solagro, Etude visant à évaluer la possibilité pour la région de devenir autonome en gaz via la production de gaz renouvelable, par l'élaboration de scénarios de développement : [100% Gaz Vert en 2050 en Nouvelle Aquitaine - Solagro](#)
- Etude et retours d'expérience sur l'impact de la méthanisation sur le trafic routier, GRDF, 2022 : [Impact de la méthanisation sur le trafic routier - GRDF](#)

Axe stratégique	Axe 2. Maintenir les efforts sur la filière de méthanisation
Intitulé de l'action	2.2. Structurer l'émergence d'une filière de valorisation des biodéchets pour la production de biométhane
Description Contexte	Depuis le 1er janvier 2024, tous les producteurs et détenteurs de biodéchets (particuliers, professionnels, collectivités) ont pour obligation de trier leurs déchets à la source en vue de leur valorisation, en conformité avec la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECL. Pour répondre à leurs obligations, les collectivités peuvent choisir de favoriser le tri à la source et la valorisation de proximité (compostage individuel ou collectif, plateformes de compostage), et/ou d'organiser une collecte séparée suivie d'une valorisation industrielle. Cette seconde piste de réflexion semble privilégiée sur le territoire départemental. Le tri des biodéchets offre de nombreux co-bénéfices : production d'engrais organiques et amélioration de la qualité agronomique des sols agricoles, valorisation énergétique via la production de biogaz. Ce dernier co-bénéfice est un levier stratégique pour le département de la Dordogne, dont l'objectif est de multiplier par 12 la production de biométhane entre 2022 et 2050, en prévoyant la création de 23 méthaniseurs supplémentaires. Dans ce contexte, il paraît essentiel pour le département de structurer dès que possible la filière de collecte et valorisation des biodéchets afin d'alimenter la production de biométhane.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Organiser une gouvernance a. Préparer le sujet au niveau du pôle méthanisation b. Faire émerger des synergies entre producteurs de biodéchets et producteurs de biométhane : i. Identifier les producteurs de biodéchets et caractériser le gisement ii. Identifier les producteurs de biométhane iii. Envisager le positionnement d'une unité de déconditionnement 2. Déployer une étude de gisement a. Quantifier les gisements de biodéchets à l'échelle départementale (se rapprocher de la méthode de l'Attache Rapide) b. Analyser les différentes options de collecte : porte-à-porte, points d'apport volontaire, mutualisations entre producteurs, optimisation des tournées c. Évaluer les solutions de valorisation : capacités actuelles et futures des méthaniseurs en Dordogne, besoins en prétraitement, organisation de la redistribution vers les unités de méthanisation 3. Lancer une consultation a. Lancer une consultation ou contacter directement un prestataire capable d'assurer : i. l'organisation et la mise en œuvre de la collecte, ii. les opérations de tri et de prétraitement (dont l'hygiénisation), iii. l'interface avec les unités de méthanisation. <i>Exemple de clauses à intégrer au marché : Circularité et traçabilité des déchets, ancrage local et contribution à l'économie territoriale, faible impact environnemental des collectes (flottes électriques, bioGNV ou carburants bas-carbone, et optimisation logistique) ...</i>
Calendrier	A initier dès 2026
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Action 2.1 à 2.4 du SDED

Conditions de mise en œuvre	
Porteur	Fab'Coop, Attache Rapide, CA 24, GRDF, ConcerTO, ADEME, Région NA
Partenaires	Associations et entreprises locales spécialisées dans la collecte de biodéchets SMD3, PAPREC, Moulinot Methan-Action, Chambre d'Agriculture de la Dordogne CD 24 GRDF, NaTran EPCI et leurs communes

Cibles	Syndicats déchets Particuliers Professionnels (industries, commerces, restaurants, etc.) EPCI et leurs communes	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	Animation des acteurs	Coût de l'étude, dimensionnement des investissements pour le déconditionnement

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Déconditionneurs en service (nombre) - Tonnages de biodéchets valorisés (tonnes) - Méthaniseurs concernés par l'apport de biodéchets traités (nombre)

Ressources
- Biodéchets : du tri à la source jusqu'à la méthanisation, 2021, Solagro : f111_guide-biodechets--du-tri-a-la-source-jusqu-a-la-methanisation.pdf - Trier et valoriser les biodéchets : le rôle des collectivités, ADEME : Trier et valoriser les biodéchets : le rôle des collectivités - Entreprises actives localement : - o Collecte et valorisation des déchets alimentaires par Moulinot - o Accueil - L'Attache Rapide

Axe stratégique	Axe 3. Améliorer l'efficacité thermique des bâtiments résidentiel et tertiaire
Intitulé de l'action	3.1. Accompagner la rénovation du bâti résidentiel
Description Contexte	Le département de la Dordogne comptait près de 265 000 logements en 2022. Parmi eux, près de 40 000 sont encore chauffés au fioul malgré les objectifs nationaux d'abandon de cette énergie d'ici 2030. Au total, ce secteur représente 31% des consommations énergétiques du territoire et 18% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). La consommation énergétique y est principalement liée à la production de chaleur comme le chauffage, l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) ou la cuisson. D'un point de vue enveloppe bâtementaire le parc résidentiel périgourdin est légèrement plus énergivore que la moyenne nationale. Par conséquent, la rénovation énergétique du parc bâti résidentiel apparaît prioritaire sur le département. Fort de ces constats, l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments résidentiels et le tertiaire a été identifiée comme un axe stratégique majeur dans le scénario cible du SDED. Le conseil aux usagers par le biais des Espaces France Rénov est un fort levier territorial pour faciliter l'accès aux aides à la rénovation. Le volet animation et sensibilisation des Pactes territoriaux France Rénov permet aussi une mobilisation forte des usagers sur le sujet de la rénovation. Enfin des dispositifs comme l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) sont fortement plébiscités sur les territoires et gagneraient à être consolidés. En effet, l'ARA est un fort levier d'accès à la rénovation avec un intérêt de réinsertion sociale et professionnelle sur l'acquisition de compétences pour les particuliers.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Poursuivre la mise en œuvre des Pactes territoriaux a. Conseil aux particuliers : i. Dispositifs d'aides MPR ii. Conseil sur la production de chaleur décarbonée iii. Conseil Photovoltaïque (cf. fiche action 1.1.) iv. Conseil architecture et énergie b. Accompagnement des particuliers : i. Visites techniques ii. Réalisation de diagnostics et préconisations iii. Audits énergétiques réglementaires iv. Analyse de devis travaux c. Sensibilisation et animation : i. Eco-gestes ii. Autour des matériaux biosourcés iii. Participations aux Salons de l'Habitat et Journée de l'habitat iv. Chauffer efficacement au bois v. « Apéros Rénov » 2. Améliorer en continu les dispositifs de soutien à la rénovation a. Renforcer les compétences administratives des entreprises RGE b. Accompagner les particuliers dans les démarches administratives 3. Améliorer l'accès aux dispositifs d'aide à l'auto-réhabilitation accompagnée a. Travailler à la levée des contraintes administratives b. Établir un annuaire des accompagnateurs c. Recruter par voie d'AMI des nouveaux accompagnateurs certifiés d. Mobiliser les intercommunalités sur des aides dédiées
Calendrier	En cours
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Axe3 Actions 1.1. & 6.1.

Conditions de mise en œuvre	
Porteur	CD24, ADIL 24, CAUE 24, SOLIHA, Périgord Noir Rénov, Amélia, EPCI
Partenaires	DDT CAPEB, FFB COPÉBAT, CABESTAN Coop'Réno Compagnons bâtisseurs

	Le RéPAAR (Réseau Pluriel de l'Accompagnement à l'Auto-Réhabilitation) réunit des structures qui pratiquent, ou souhaiteraient pratiquer une activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation Fournisseurs d'énergie Bailleurs sociaux Entreprises de rénovation Région NA, ADEME	
Cibles	Particuliers	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	<i>L'animation au niveau des Espaces France Rénov</i>	<i>Enveloppes des Pactes, fonds propres des EPCI</i>

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Observatoire de l'habitat

Ressources
Présentation de l'Aide à l'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) par l'ANAH : 12.fiche_ara_v.septembre.2023.pdf Les chiffres des accompagnateurs de l'auto-réhabilitation du réseau Répaar : LeschiffresdesopérateursduRPAAR.pdf RAPPEL, Guide – Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ? juillet 2020 : exe-guide-precarite-rappel-2020-entier-v3.pdf Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) Coop'Reno https://www.innoverpourlatransitionecologique.fr/en/challenges/coop-reno/pages/l-appel-a-expe?lang=fr

Axe stratégique	Axe 3. Améliorer l'efficacité thermique des bâtiments résidentiel et tertiaire
Intitulé de l'action	3.2. Accompagner les collectivités dans la rénovation de leur patrimoine bâti
Description Contexte	En 2022, Le tertiaire public représente 56% des consommations énergétiques du secteur dont la moitié est dédiée à la production de chaleur. Fort de ces constats, l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments tertiaires a été identifiée comme un axe stratégique majeur dans le scénario cible du SDE 24. Également la substitution des appareils de production de chaleur vers des solutions plus efficaces et moins émettrices de GES est plébiscité. Le SDE 24 conseille les collectivités de Dordogne dans l'analyse des flux d'énergie qu'elles consomment et les accompagne dans la rénovation de leur patrimoine bâti au travers du dispositif DIRECT.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Conseil énergétique aux collectivités a. Bilan des consommations du patrimoine collectif : i. Cartographier les flux énergétiques du patrimoine ii. Identifier les postes importants de consommation iii. Préconiser des diagnostics énergétiques sur le patrimoine le plus consommateur b. Pré-diagnostic énergétique sur des bâtiments cibles : i. Etude thermique de l'enveloppe bâti ii. Etude des systèmes de production de chaleur iii. Qualification énergétique et climatique du bâtiment iv. Préconisation de gestes et de rénovation à envisager c. Audits énergétiques : i. Etude énergétique complète du bâtiment ii. Recommandation de scénarios de rénovation iii. Sensibilisation à la sobriété 2. Accompagnement à la rénovation a. Dispositif DIRECT pour la rénovation du patrimoine de la collectivité b. Etablissement du plan de financement c. Marché groupé pour les études de Maîtrise d'œuvre 3. Mise en œuvre du CCRT Chaleur Renouvelable en Périgord Le CD24 est opérateur du CCRT sur la Dordogne avec la FD CUMA et le SDE 24 pour accompagner les collectivités dans le développement de la chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, bois énergie)
Calendrier	En cours

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Axe 3
--	-------

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	SDE 24	
Partenaires	CD 24, FD CUMA 24 Préfecture, ADEME, Région NA Fournisseurs d'énergie GRD Entreprises de rénovation	
Cibles	Collectivités territoriales	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	<i>Gestionnaires en énergie</i>	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++
Indicateurs de suivi et d'impact					
- Consommation d'énergie du patrimoine public au groupement d'achat (GWh), par vecteur - Dossiers accompagnés (nombre) - Volume de chaleur renouvelable convertis (GWh)					

Ressources
- Dispositif DIRECT : https://www.sde24.fr/nos-activites/strategie-bas-carbone/dispositif-direct-20302050/ - CCRT Chaleur Renouvelable en Dordogne : https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/lexcellence-environnementale/contrat-chaleur-renouvelable-territorial - Webinaires sobriété : https://youtu.be/PYx4mJe-bwU & https://youtu.be/ZH8H5Xxg1DU

Axe stratégique	Axe 4. Décarboner la mobilité, accentuer le report modal
Intitulé de l'action	4.1. Soutenir l'évolution des mobilités en Dordogne
Description Contexte	Territoire majoritairement rural, la Dordogne demeure fortement dépendante de l'usage de véhicules individuels motorisés (87% des déplacements). L'autosolisme est très important tandis que l'utilisation des transports en commun reste marginale (1,3%). Les infrastructures cyclables, quant à elles, sont encore assez peu nombreuses, la place accordée au vélo dans l'espace urbain est assez faible. Par ailleurs, on constate un manque d'information sur l'offre de mobilité existante, tant à l'échelle départementale qu'avec les départements voisins, ainsi qu'un défaut de continuité entre les différentes offres de transport des territoires limitrophes. En matière de mobilité, les EPCI semblent confrontés à des problématiques similaires. Fort de ces constats, la mobilité a été identifiée comme un axe stratégique majeur dans le scénario cible du SDE 24. Des hypothèses de flexibilité forte ont été retenues à horizon 2050, notamment l'électrification de 47% du parc de véhicules. Cette ambition forte implique un double report modal conséquent : à la fois des véhicules thermiques vers les véhicules électriques et de la voiture individuelle vers les services de transports en communs (train, bus et cars, covoiturage) ou à vers des modalités plus douces (marche à pied, vélo), voire vers la démobilité. La mobilité locale est un sujet transverse qui fait intervenir une multitude d'acteurs à des échelles d'actions et de mise en œuvre différentes. La Région Nouvelle Aquitaine (RNA) est le chef de file pour la transition de la mobilité en Dordogne. Au-delà de l'exercice de ses compétences d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) Régionale (TER et cars régionaux), elle est aussi AOM Locale - pour le compte des collectivités qui n'ont pas repris la compétence - et coordonne l'intermodalité entre les bassins de mobilité au travers notamment du syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM) avec le développement du Maas Modalis. A l'échelle des bassins de mobilités et au travers des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM), elle participe financièrement aux infrastructures et à la mise en service du matériel roulant pour ce qui est de sa compétence (trains, cars ...) et participe au cofinancement des services de mobilité locale en collaboration avec les communautés d'agglomération et de communes. En Dordogne, le pays Périgord Noir, le Pays Périgord Vert et le Pays de la Vallée de l'Isle ont contractualisé un COM avec la RNA. Au sein de ses contrats,

	certaines EPCI ont repris la compétence mobilité et sont donc AOML sur les compétences mobilité. Ils participent, soit avec la levée du versement mobilité, soit sur Fond Propre à la mise en place de services de mobilité locaux. Également, les EPCI de Dordogne s'engagent au développement de la mobilité vélo au travers des Schéma d'Aménagements Cyclables (CCVH, CCSPN, CCPL, CCBDP). Enfin, le département est le principal aménageur des infrastructures routières entre les voiries réservées, les aires de covoiturage et les arrêts d'autobus. La coordination de ses acteurs est un gage de réussite pour la transition de la mobilité.
--	--

Mise en œuvre	
Etapes	Poursuivre les actions déjà engagés par les AOM Grand Périgueux : électrification 100% bus 2035, RER périurbain, BHNS Bergeracois : cars électriques opérationnels, covoiturage viticole Périgord Vert : TAD mutualisé sur 6 intercommunalités, locations VAE, et auto-stop organisé Périgord Noir : navettes touristiques décarbonées, véloroutes, covoiturage solidaire, locations de VAE Mettre en œuvre les COM et les PDMS - Référencer les diagnostics mobilités des COM ainsi que leurs feuilles de route dans les documents de planification - Réaliser et suivre les objectifs des COM - Renforcer et pérenniser la communication sur les services de mobilité locale (<i>Semaine à vélo</i>, reprise des informations par la communication institutionnelle ...) Développer le vélo - Mettre en œuvre les Schémas Directeur Cyclables - Etendre les vélo-routes-voies-vertes - Aménager le stationnement vélo - Développer les services autour du vélo - Financer l'équipement vélo Suivre l'évolution des mobilités - Consolider un réseau départemental sur la mobilité à l'initiative de la DDT 24 - Données du diagnostic mobilité à actualiser Monter un observatoire mobilité : - Comptage voie verte (observatoire réseau et marche) - Covoiturage données atchoum reporting - Fréquentation des trains

	iv. Chiffres bus régionaux v. Transport solidaire vi. Suivre la dynamique d'immatriculation du parc de véhicules (motorisation) vii. Évolution du détail des consommations énergétiques dans le transport c. Actualisation des enquêtes mobilités 5. Sensibiliser sur la démobilité au travers des PCAET a. Suivre Développement de la fibre b. Développer les espaces de coworking
Calendrier	En cours
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Révisions des PCAET Réseau département de mobilité Plans de Mobilité Simplifié Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes 2022-2027 Schéma Directeur IRVE de la Dordogne

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	Région NA et AOML	
Partenaires	Pays, EPCI, communes Etat (DDT24, DREAL) CD24 ADEME, CEREMA Entreprises et gros employeurs NAM (Nouvelle Aquitaine Mobilités) Réseau SNCF Associations	
Cibles	Grand public Public vulnérable (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes sans permis, etc.)	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental & intercommunal	<i>Renforcer l'animation et la communication</i>	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
Augmentation des usages et fréquentation des nouveaux services de mobilité Émissions de GES du transport (ktCO2eq) Consommation d'énergie du secteur transport (GWh) – <i>déclinaison par typologie de véhicule selon analyse AREC</i>

Ressources
Mobilités en territoires ruraux : quels besoins ? Quelles solutions ? - Guide élaboré par la DREAL Centre-Val de Loire en 2019 : guide_mobilite_territoires-ruraux.pdf Données sur le covoiturage en France, enquête nationale de septembre 2025 : Covoiturage : une pratique qui roule pour un tiers des Français - ADEME Infos Fonds Tremplin transition écologique à destination des TPE/PME : Aides financières et conseils – Tourisme durable Dordogne Périgord Tourisme Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes 2022-2027 : Plan-Departemental-VRVV.pdf

Axe stratégique	Axe 4. Décarboner la mobilité et accentuer le report modal
Intitulé de l'action	4.2. Poursuivre la mise en œuvre du SDIRVE
Description Contexte	À l'échelle du département de la Dordogne, le transport constitue à la fois le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) et le poste le consommateur d'énergie. En 2022, il représentait 53% des émissions de GES d'origine énergétique et 34% de la consommation énergétique totale du territoire, dont 93% provenaient de produits pétroliers. Les poids lourds à eux seuls sont responsables de 22% de la consommation énergétique du secteur. Fort de ces constats, la mobilité a été identifiée comme un axe stratégique majeur dans le scénario cible du SDE 24. Des hypothèses de flexibilité forte ont été retenues à horizon 2050, notamment l'électrification de 47% du parc de véhicules. L'électrification des véhicules est néanmoins un projet de long terme, d'ores et déjà impulsé par le SDE 24 notamment via l'adoption en 2023 du SDIRVE (Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) de la Dordogne. L'objectif principal étant d'assurer la cohérence du maillage départemental, de tenir compte des capacités du réseau électrique et de mutualiser les coûts d'exploitation pour le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques. La mobilité électrique définit les déplacements réalisés par des véhicules équipés de moteurs électriques alimentés par de l'électricité stockée dans une batterie embarquée. Lors de la réalisation du Schéma Directeur IRVE, les élus du SDE 24 ont élaboré une stratégie et un plan d'actions, déclinés sous 5 grands axes, pour atteindre les objectifs de développement du réseau public à l'horizon 2025. Ainsi, la présente fiche-action est un rappel des orientations du SDIRVE qu'il importe de poursuivre en cohérence avec le SDED adopté en 2025. Les deux plans d'actions défendant un objectif commun : celui de l'électrification de la mobilité à l'échelle départementale.

Mise en œuvre

Etapes	1. Mettre en œuvre le SDIRVE																														
	a. Poursuivre la stratégie adoptée																														
	i. Etat des lieux au 1 ^{er} décembre 2022 :																														
	› 493 points de charge ouverts au public,																														
	› dont 60% installés par le SDE 24.																														
	ii. Objectif à horizon 2025 :																														
	› Déployer 435 points de charge supplémentaires(≈ 270 bornes)																														
	<table><tr><th></th><th>Nbre IRVE 2025</th><th>Investissement 2023-2025</th><th>Nbre IRVE 2035*</th><th>Investissement 2023-2035</th></tr><tr><td>Borne lente en 7 kVA</td><td>252</td><td>1 008 k€</td><td>1039</td><td>4 156 k€</td></tr><tr><td>Borne normale en 22 kVA</td><td>0</td><td></td><td>0</td><td></td></tr><tr><td>Borne rapide en 24 kVA – 22 kVA</td><td>108</td><td>3 704 k€</td><td>463</td><td>15 881k€</td></tr><tr><td>Borne rapide en 50 kVA</td><td>19 (1 pdc utile)</td><td>817 k€</td><td>361</td><td>15 523 k€</td></tr><tr><td>Borne très rapide en 150 kVA</td><td>7</td><td>794 k€</td><td>212</td><td>24 062 k€</td></tr></table>		Nbre IRVE 2025	Investissement 2023-2025	Nbre IRVE 2035*	Investissement 2023-2035	Borne lente en 7 kVA	252	1 008 k€	1039	4 156 k€	Borne normale en 22 kVA	0		0		Borne rapide en 24 kVA – 22 kVA	108	3 704 k€	463	15 881k€	Borne rapide en 50 kVA	19 (1 pdc utile)	817 k€	361	15 523 k€	Borne très rapide en 150 kVA	7	794 k€	212	24 062 k€
	Nbre IRVE 2025	Investissement 2023-2025	Nbre IRVE 2035*	Investissement 2023-2035																											
Borne lente en 7 kVA	252	1 008 k€	1039	4 156 k€																											
Borne normale en 22 kVA	0		0																												
Borne rapide en 24 kVA – 22 kVA	108	3 704 k€	463	15 881k€																											
Borne rapide en 50 kVA	19 (1 pdc utile)	817 k€	361	15 523 k€																											
Borne très rapide en 150 kVA	7	794 k€	212	24 062 k€																											
	<i>Tableau 31 : Détail de l'investissement à horizons 2025 et 2035</i>																														
	b. Réviser la stratégie																														
	2. Suivre l'évolution de la mobilité électrique																														
	a. Inventorier les données																														
	b. Créer une plateforme observatoire dédiée en interne																														
Calendrier	En cours																														
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Axe 4 PCAET																														

Conditions de mise en œuvre

Porteur	SDE 24
Partenaires	Régie 24 Enedis Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ) – Mobive Association (Elecmobiles24; Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Electriques) Région NA

	CD24 EPCI et leurs communes	
Cibles	Outil de suivi du déploiement des IRVE et planification pour le déploiement du réseau des IRVE publiques	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	Besoin de suivi et d'animation	Investissements dans le parc IRVE, coûts d'étude

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Point de charges ouverts au public (nombre) - IRVE ouvertes au publics (nombre) - Immatriculation de véhicules électriques (nombre)

Ressources
- Schéma Directeur IRVE de la Dordogne (Rapport) : Rapport public du SDIRVE SDE 24, Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne - Schéma Directeur IRVE de la Dordogne (Synthèse) : SDIRVE-Strategie-et-plan-dactions-du-SDE-24-Mars-2024.pdf - Tableau simplifié des bornes de recharge à déployer à l'échelle de chaque commune à l'horizon 2025 (issu de l'annexe 4 du SDIRVE) – Sept 2023 : ANNEXE SDIRVE SDE 24 - Tableau simplifié.xlsx - Ebook de la FFAUVE (édition 2026) qui lève le voile sur les idées reçues entourant la voiture électrique : eBook-Mythes-et-legendes-du-VE.pdf

Axe stratégique	Axe 5. Accompagner les industriels dans leur décarbonation
Intitulé de l'action	5.1. Engager le tissu industriel de la Dordogne dans la transition
Description Contexte	À l'échelle nationale, la stratégie de décarbonation de l'industrie française vise une réduction de 81 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur à l'horizon 2050 par rapport à 2015, en s'appuyant sur la sobriété énergétique, l'efficacité des procédés, l'électrification, le recours aux énergies renouvelables et de récupération, ainsi que sur l'évolution des modes de production. En 2022, à l'échelle départementale, le secteur industriel représentait 19% des consommations d'énergie. Les secteurs de l'agroalimentaire, de la fabrication de papier-carton, de la transformation des plastiques et caoutchoucs concentrent une part importante de ces consommations. Au total, l'industrie constitue 15% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Le secteur est encore fortement carboné, induisant des enjeux majeurs de décarbonation des processus industriels. Également, la substitution progressive des vecteurs énergétiques importées vers un approvisionnement énergétique local est un fort levier de maîtrise des coûts de production pour le soutien de l'économie locale. Pour répondre à ces différents enjeux, la CCI et la CMA de la Dordogne accompagnent les industriels et artisans des territoires dans leur démarches vers la décarbonation, à travers la réalisation d'audits et d'études de mise en œuvre de solutions bas-carbone pour la substitution de vecteurs énergétiques.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Maîtriser les consommations d'énergie de l'industrie a. Sensibiliser aux flux énergétiques des activités industrielles : i. « Visite énergie » pour identifier les postes de consommations ii. Diagnostics « Éval énergie » sur factures et analyse des courbes de charges avec préconisations b. Accompagner à la maîtrise des consommations : i. Diagnostics poussés des consommations d'énergie de l'entreprise avec plan de réduction ii. Mise en relations avec un réseau d'expert sur les questions énergétiques dans l'industrie (REX, procédés innovants ...) iii. Former à la gestion des flux d'énergies = formation certifiante d'un responsable énergie au sein de l'entreprise 2. Décarboner l'activité industrielle a. Substituer les énergies fossiles pour la production de chaleur : i. Relayer le Fonds Chaleur porté par l'ADEME et la Région auprès des industries (solaire thermique, géothermie, bois énergie, récupération de chaleur fatale) ii. Sensibiliser à l'électrification des procédés b. Favoriser la pénétration des renouvelables i. Conseil sur les actifs verts de production renouvelable type autoconsommation photovoltaïque ii. Sensibilisation sur les contrats de grès à grès (PPA - Power Purchase Agreements et BPA – Biométhane Purchase Agreements) iii. Conseil sur l'autoconsommation collective d'énergie c. Diagnostics « carbone » : i. Scopes 1 à 2 ii. Plan d'actions de réduction des émissions 3. Sensibiliser autour de la transition de l'industrie a. Convention avec les PCI sur le développement économique b. Animation des éco-défis c. Intervention auprès du réseau PCAET d. Mutualisation d'opération collective autour de l'écologie industrielle territoriale avec la Fab'Coop (détection des synergies, mise en commun de moyens ...) e. Réflexion sur la labélisation locale des entreprises engagées dans la décarbonation
Calendrier	En cours
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Actions de l'axe 5 et actions 7.1 et 7.3 du SDED

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	Chambres consulaires (CCI, CMA)	
Partenaires	Territoires PCAET & services de développement économique des EPCI Fab'Coop Fédération d'entreprises, de professionnels et Clubs d'entreprises CD 24, Région NA, ADEME ENEDIS, RTE, GRDF, NATRAN SEM 24	
Cibles	Industries (principalement)	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	Animation	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Niveaux d'émissions du secteur industriel (ktCO₂eq) – données AREC - Niveaux de consommation d'énergie du secteur industriel (GWh) – données GRD et AREC - Population active du secteur industriel (actifs) - Nombre d'établissement en activité du secteur industriel (établissements)

Ressources
- Guide technique sur la flexibilité électrique en industrie (contexte, enjeux, acteurs, démarches), ADEME, 2024 : https://librairie.ademe.fr/energies/4724-flexibilite-electrique-en-industrie.html - Brochure sur les effacements de consommation (enjeux, bénéfices, impacts, étapes de mise en œuvre) : https://www.services-rte.com/files/live/sites/services-rte/files/pdf/MUPPA/RTE-Brochure-effacementsDeConso_vf.pdf - Aides investissement installation décarbonée, ADEME : Études de faisabilité de performance énergétique ou de décarbonation d'entreprises industrielles Agir pour la transition écologique - "Climate clubs : overcoming free-riding international climate policy", W.NORDHAUS (2015)

- Appel à projet en cours (2025-2027) visant notamment à financer des actions de décarbonation pour les sites industriels des PME, ADEME : [DECARB FLASH 2025-2027 | Agir pour la transition écologique](#)
- Panorama des aides de l'ADEME pour la décarbonation des entreprises : https://www.ademe.fr/wp-content/uploads/2025/04/dp-ademe-strategie-entreprises-09_04_2025-1.pdf
- Guide pour décarboner une TPE – PME, AXA : https://carboncutter.com/wp-content/uploads/2024/10/Guide_Decarboner-sa-TPE-PME_VF.pdf
- [RETEX] Acteurs Engagés pour la Transition Écologique est un dispositif de mobilisation, d'accompagnement, de valorisation des acteurs socio-économiques dans la transition écologique du territoire : [Acteurs engagés pour la transition écologique - Grand Poitiers Communauté urbaine](#)
- [RETEX] Exemple de dispositif mis en place pour TPE – PME par Grenoble Alpes Métropole pour mener des diagnostics énergie : [Bénéficier d'un diagnostic énergie dans la métropole grenobloise - Grenoble Alpes Métropole](#)
- Webinaire sur les dispositifs d'effacement (voir section Documentation), ATEE, 2022 : <https://atee.fr/evenement/la-flexibilite-electrique-en-industrie>
- Exemple d'atelier décarbonation, CCI Pays de la Loire : <https://www.paysdelaloire.cci.fr/evenements/atelier-decarbonation-1>
- Exemple de rencontres décarbonation, CCI Landes : <https://www.landes.cci.fr/evenement/2-octobre-2025-les-rencontres-decarbonation-a-ne-pas-rater-dans-les-landes/>
- Appui pour réalisation de la formation, CCI : <https://www.cci.fr/ressources/developpement-durable/la-decarbonation-levier-de-performance-et-de-competitivite/comment-reussir-son-parcours-de-decarbonation>
- Fonds chaleur : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/realisation-d-installations-de-recuperation-de-chaleur-fatale/>
- Aide au développement de boucles d'autoconsommation collective : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/autoconsommation-collective-multi-acteurs-delectricite-renouvelable/>
- Développement des vecteurs énergétiques innovants : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/technologies-et-vecteurs-energetiques-innovants/>
- Aide ADEME à la décarbonation des sites industriels intermédiaires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/decarb-flash-2025-2027/>

Axe stratégique	Axe 5. Accompagner les industriels dans leur décarbonation
Intitulé de l'action	5.2. Accompagner la mise en œuvre de l'Ecologie Industrielle Territoriale
Description Contexte	L'écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un processus d'optimisation des flux de matière (eau, énergie, déchets, matière première, etc.) mais également de ressources humaines. En effet, les ressources résiduelles ou inutilisées d'une entreprise peuvent être utilisées par une ou plusieurs autres entreprises en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. Au-delà de l'aspect écologique, les démarches d'EIT sont de véritables leviers de développement à l'échelle d'une zone d'activité (création d'emploi, attractivité, etc.) ou d'un territoire en renforçant la coopération inter-entreprises. Dans le cadre du SDED l'EIT a été identifiée comme orientation forte pour les entreprises du territoire avec l'ambition d'atteindre les objectifs suivants : • Réduire leurs consommations énergétiques (environ 19% en 2022), • leurs émissions de GES (environ 15% en 2022) • et améliorer leur capacité d'effacement. En effet, une hypothèse de flexibilité forte a été prise d'ici 2050, soit l'effacement de 5% de la consommation industrielle. L'objectif sera de mobiliser les ZAE, leur cadre et leur compétence, pour initier des réflexions transversales entre entreprises et industries. Pour ce faire, l'idée sera dans un premier temps de cartographier les ZAE à l'échelle du département (<i>travaux AZAE de la DDT24</i>) et de dresser un état des lieux des dynamiques existantes par ZAE, avant d'en sélectionner une ou plusieurs pour développer un projet « démonstrateur » d'EIT. Toutes les entrées possibles seront étudiées : mutualisation (logistique, mobilité, etc.), partenariat, échanges, etc. En parallèle, un suivi et une communication structurée sur les démarches engagées seront mis en place. L'articulation avec les initiatives existantes constituera un enjeu central, afin d'assurer la lisibilité et la cohérence de l'écosystème EIT à l'échelle départementale. En particulier, avec les actions du réseau départemental de l'économie circulaire de Dordogne (lafabcoop.org : CoopR24).

Mise en œuvre	
Etapes	1. Sensibiliser sur la dynamique d'écologie industrielle a. Faire connaître le réseau départemental COPR'24 : i. Diffusion des services économiques des EPCI ii. Relais par les chambres consulaires iii. Intervention auprès du réseau PCAET b. Consolider l'animation à l'échelle départementale : i. Pérenniser le financement de l'animation du réseau ii. Diffuser les ressources dédiées (RETEX, visites ...) 2. Mettre en œuvre l'écologie industrielle a. Multiplier les ateliers d'émergence de synergies b. Accompagner les réflexions sur les boucles d'Autoconsommation Collective d'énergie d'un réseau d'industries c. Consolider les travaux sur la valorisation des biodéchets – démarche Concerto : i. En compost pour les agriculteurs des réseaux de productions départementaux (Agrobio Périgord, PAT...) ii. A destination des méthaniseurs agricoles pour la production de biométhane d. Consolider les travaux sur le réemploi de matériaux (Brocante aux matériaux)
Calendrier	En cours
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Actions menées par Fab'coop (réseau départemental de l'économie circulaire en Dordogne) Axe 5, Action 1.2 & 2.2

Conditions de mise en œuvre	
Porteur	Fab'coop
Partenaires	Associations (Attache Rapide, Au Ras du Sol ...) Services de développement économique des EPCI et Territoires PCAET Contrat d'objectifs territoriaux pour l'économie circulaire Pays CCI, CMA Fédérations d'entreprises, de professionnels et clubs d'entreprises Financeurs locaux 24 CD 24, Région NA, ADEME RECITA (https://www.recita.org/)
Cibles	Entreprises, industries et collectivités

Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	Pérenniser et renforcer l'animation	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact

Ressources
- Réseau départemental de l'économie circulaire : https://lafabcoop.org/?CoopR24 - Espace du programme EITNA – EIT en Nouvelle-Aquitaine – (recensement des démarches d'EIT en cours, actualités, ressources, communautés existantes, retours d'expériences et webinaires) : https://www.recita.org/project/h/eitna.html - Retour d'expérience d'une démarche d'EIT, Bas-Chantenay, Auxilia Conseil, 2025 : https://www.auxilia-conseil.com/actualites/bas-chantenay-ecologie-industrielle-territoriale/ - Aides Fonds Chaleur, ADEME, Etapes de projet de récupération et valorisation de chaleur fatale : Chaleur fatale entreprise - Ademe - Fonds Chaleur - Entreprise - Aides Fonds Chaleur, ADEME, Conditions détaillées d'éligibilité et de financement de projets de récupération de chaleur fatale : CEF_Récupération chaleur fatale_2025 - Département

Axe stratégique	Axe 6. Améliorer l'efficacité des systèmes de production de chaleur au bois
Intitulé de l'action	6.1. Conseiller sur les systèmes de production de chaleur au bois efficaces
Description Contexte	Aujourd'hui, le secteur résidentiel en Dordogne est composé de 265 000 logements. La consommation énergétique des bâtiments est, pour près de la moitié, liée à la production de chaleur (chauffage, ECS, cuisson). En parallèle des opérations de rénovation à engager, une transition sur l'énergie de chauffage est à mener car environ 40 000 logements sont encore chauffés au fioul, malgré les objectifs nationaux d'abandon de cette énergie d'ici 2030. Face à ce constat, le SDE 24 a fait le choix du bois énergie comme alternative durable aux énergies fossiles. En effet, son empreinte carbone peut être largement inférieure à celle des énergies fossiles, environ dix fois moins, si la ressource est gérée localement et durablement. En effet, en plus de fonctionner avec un combustible économique et accessible localement, les appareils sont de plus en plus performants et la gamme des équipements couvre tous les besoins : chauffage d'appoint, chauffage central, fourniture d'eau chaude sanitaire... Le scénario cible SDE 24 n'envisage pas d'augmenter la consommation de bois-énergie pour le chauffage d'ici 2050. Cependant, il est prévu une optimisation de cette consommation, avec une structuration de la filière et une amélioration du rendement des moyens de production. En 2022, la production actuelle comptabilisée de bois-énergie dans le département est proche de 300 GWh et la consommation estimée pour la production de chaleur est de quasiment 1500 GWh. A ces fins, cette action se concentre sur la cible des particuliers pour proposer des conseils sur les systèmes de production bas-carbone, qui, bien choisis, permettent de gagner en efficacité thermique et de diminuer l'émissions de polluants (particulièrement les PM2.5 et PM10) grâce à une meilleure combustion des fumées. La hausse de rendement des systèmes de chauffage au bois peut être majeure. En effet, par exemple, un poêle à granulés récent (d'après 2012) consomme en moyenne 9 fois moins de bois qu'un foyer ouvert pour produire la même quantité de chaleur.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Conseils aux particuliers a. Les espaces France Rénov conseillent le particulier sur l'efficacité des systèmes de production de chaleur à partir du bois :

	i. Plaquette ADEME = allumage inversé, foyers ouverts vs foyers fermés ii. Sensibilisation sur les salons de l'habitat b. Les espaces France Rénov accompagnent sur les dossiers d'aides pour la substitution énergétique (cf. fiche action 3.1) 2. Suivre l'évolution des modes de chauffages a. A partir des données AREC informer les EPCI sur le détail des consommations du résidentiel b. A partir des données BDNB suivre l'évolution des systèmes de chauffage c. A partir des données atmo suivre l'évolution des pollutions au PM2.5 et PM.10 3. Déployer des stations de mesure de qualité de l'air en milieu rural (optionnel) › Etudier la saisonnalité des pollutions aux PM2.5 et PM.10
Calendrier	A initier dès 2027
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Axe 3

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	Espace France Rénov, Communes	
Partenaires	ODH, Soliha, ATD, CAUE Périgord Noir Rénov Amelia CCTHPN DDT ADEME, ANAH Région NA SDE24	
Cibles	Usagers	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	Pérenniser les besoins d'animation	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		

+	++	+++	+	++	+++
---	----	-----	---	----	-----

Indicateurs de suivi et d'impact

- Logements principaux chauffés au bois (nombre)
- Consommation de chauffage principal et d'appoint du résidentiel (GWh)
- Concentration de PM2.5 et PM.10 (kg/an)

Ressources

- Infographie pédagogique sur les bénéfices du chauffage au bois et les principales bonnes pratiques à adopter, ADEME, 2022, [Comment se chauffer au bois et préserver la qualité de l'air ?](#)
- Adopter le chauffage au bois : [La librairie ADEME - Adopter le chauffage au bois](#)
- S'approvisionner en combustible bois de qualité (Guide PACA) : [2020 GuideApproBE vf planches light.pdf](#)
- Le bois, une énergie renouvelable en 10 questions : [La librairie ADEME - Le bois, une énergie renouvelable en 10 questions](#)

Axe stratégique	Axe 6. Améliorer l'efficacité des systèmes de production de chaleur au bois
Intitulé de l'action	6.2. Porter un groupement d'achat bois énergie à destination des collectivités de Dordogne
Description Contexte	En 2022, la production actuelle comptabilisée de bois-énergie dans le département est proche de 300 GWh. Ainsi, si le scénario cible SDE24 n'envisage pas d'augmenter considérablement la consommation de bois-énergie pour le chauffage d'ici 2050, il prévoit cependant une optimisation de cette consommation, avec une structuration de la filière et une amélioration du rendement des moyens de production. Les actions sur le bois-énergie à l'attention des collectivités ne sont pas nouvelles puisqu'au 1er janvier 2025, le Conseil Départemental a candidaté auprès de l'ADEME pour porter, en tant qu'opérateur territorial, pour porter un nouveau Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) afin d'assurer la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME en en partenariat avec la Fédération Départementale des CUMA (FD CUMA 24) et le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 24). Ce dispositif s'adresse à tous <u>sauf les particuliers</u>. Cette action s'inscrit dans la continuité du CCRT et en cohérence avec la compétence du SDE 24 sur la constitution de groupement d'achat d'énergie. A cette fin, elle doit permettre d'accompagner les collectivités dans la structuration de groupements d'achat bois-énergie. Ces dispositifs ont des bénéfices multiples : faciliter et sécuriser la procédure d'achat, mutualiser les besoins permettant d'obtenir des prix compétitifs, et contribuer au développement et à la pérennité de la filière bois énergie, en garantissant des volumes et des conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Identifier les collectivités concernées par le bois-énergie a. Recenser, sur l'ensemble du département, les intercommunalités disposant de chaufferies bois, ainsi que les projets en cours de développement ou à l'étude via le CCRT b. Identifier les collectivités présentant un intérêt à court ou moyen terme pour un groupement d'achat (volumes consommés importants, échéances contractuelles courtes, enjeux de sécurisation des approvisionnements), et qualifier, auprès de celles-ci, leurs besoins et attentes (type de combustible, contraintes techniques, pratiques actuelles d'achat) c. Sur la base de cet inventaire des besoins et des collectivités qui souhaitent se regrouper, initier la structuration du groupement d'achat et intégrer les recommandations dans le marché. 2. Mettre en place un groupement d'achat bois-énergie réunissant plusieurs collectivités, avec des modalités d'achat partagées et optimisées a. Réaliser une convention constitutive d'un groupement de commandes précisant les engagements des participants, la répartition des volumes, les conditions d'achat, et la gouvernance. b. Définir les volumes d'achats prévisionnels pour chaque collectivité, en fonction de leurs besoins estimés et de leur capacité à mutualiser. c. Réaliser l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics : Établir les contrats-cadres entre le groupement d'achat et les fournisseurs, précisant les termes des livraisons, la qualité du bois, et les conditions de paiement. d. Ajouter des critères de gestion durable de la ressource pour le choix du prestataire e. Analyser les différentes offres de fournisseurs et choisir le mode de gestion le plus adapté (gestion directe, délégation de la gestion à un tiers, etc.). f. Suivre la bonne exécution des marchés
Calendrier	A initier dès 2027
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques (CCRT)

Conditions de mise en œuvre	
Porteur	SDE 24
Partenaires	CD 24, Fédération des Cuma 24 ONF SEM 24 ADEME

Cibles	EPCI, communes, acteurs publics	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	Animation, mise en œuvre et suivi du marché	À estimer

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Nombre de collectivités adhérentes au groupement d'achat (collectivités) - Volume de bois-énergie acheté par les collectivités (en GWh) - Nombre de contrats conclus avec les fournisseurs (contrats)

Ressources
- Contrat Chaleur Renouvelable Territorial : Contrat Chaleur Renouvelable Territorial - Le Département de la Dordogne - Présentation synthétique du CDT EnR de la Dordogne : Fiche CDT Chaleur renouvelable - Juin 2024 - Site de l'ONF : ONF Energie Bois - Réseau de vente de bois de chauffage - (REX) Groupements d'achats d'énergies du SIEL : SIEL-TE 42 Groupements d'achats d'énergies - Le SIEL-Territoire d'énergie Loire - Convention groupement de commande pour l'achat d'énergies

Axe stratégique	Axe 7. Renforcer progressivement les réseaux et infrastructures associées
Intitulé de l'action	7.1. Suivre le déploiement des énergies renouvelables électriques et les adaptations aux contraintes réseaux
Description Contexte	En France, comme dans la plupart des grands pays industrialisés, notre mix énergétique reste dominé par énergies fossiles. En 2024, cela représentait 60 % de l'énergie consommée en France. Afin de sortir de cette dépendance économique, géopolitique et de réduire l'impact environnemental de notre production énergétique, la France et l'Europe se sont donnés pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique et la neutralité carbone à horizon 2050. Des ambitions fortes que le SDE 24 a tenu à décliner dans le scénario cible du SDED afin de participer à l'effort national. Ainsi, le SDE 24 prévoit une augmentation conséquente de sa production d'énergies renouvelables électriques. Par rapport à l'année de référence 2022, elle est multipliée par 6 en 2030, 11 en 2040 et 15 en 2050, et permet en 2050, de couvrir 110 % de la consommation observée en 2022. La production de solaire photovoltaïque quant à elle seule est multipliée par 27 entre 2022 et 2050. Cependant, l'augmentation importante de la production électrique (principalement solaire) induit un impact conséquent sur le réseau à la pointe de production. La capacité du réseau à absorber cette pointe sera conditionnée par le renforcement des lignes et postes en surcharge représentant des investissements importants. Le déploiement de solutions de stockage d'électricité avec des batteries stationnaires est envisagée pour absorber l'excédent de production. Par conséquent, l'atteinte de ces objectifs ambitieux tout en maintenant l'équilibre réseau doit s'accompagner d'un suivi rigoureux du déploiement des énergies renouvelables électriques et d'adaptations constantes.

Mise en œuvre	
Etapes	1. Suivre l'évolution du réseau de distribution d'électricité a. Réaliser et tenir à jour un inventaire des nouvelles sources de production raccordées au réseau (Par filière, domaine de tension ...) b. Suivre les demandes de permis et les demandes de raccordement associées aux EnR i. auprès des services urbanismes, ii. et d'ENEDIS c. Suivre les investissements réseaux : i. Travail sur les ratios monétaires ii. Définir une méthode partagée de lecture des investissements d. Suivre les données réseaux : i. Construire un tableau de bord dédié ii. Suivre l'augmentation des capacités de soutirage 2. Partager un plan d'investissement avec le concessionnaire a. Chiffrer les investissements de renforcement et de modernisation du réseau pour la transition et suivre ces investissements réseaux b. Estimer l'impacts sur les contraintes c. Discuter des priorités de renforcements 3. Mise à jour des données réseaux dans l'outil a. Reporter le suivi des évolutions réseaux l'outil de suivi pour tester l'état d'amélioration du réseau b. Éditer un rapport annuel sur l'avancement des projets solaires, la production d'électricité, et l'impact sur les réseaux. c. Partager le diagnostic réalisé par Artelys dans le cadre du SDED : i. Cartographie détaillée de l'état actuel du réseau électrique en Dordogne et de ses capacités à intégrer de nouvelles productions d'énergie renouvelable (EnR). ii. Identification des points de congestion sur le réseau, les zones où le potentiel solaire est le plus élevé, évaluation des capacités actuelles des lignes et des postes de transformation. iii. Diffusion des cartographies sur les PCAET 4. Mener une veille technologique et anticipative a. Sur les solutions de gestion de réseaux b. Sur les filières de production, de stockage et de flexibilité c. Anticiper les impacts climatiques sur la continuité de la distribution
Calendrier	A initier dès 2027

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) S3REnR Nouvelle-Aquitaine PCAET des EPCI BTO
--	--

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	Enedis & SDE 24	
Partenaires	Service urbanismes des collectivités DDT CA24	
Moyens	Humains	Financier (frais de fonctionnement)
Au niveau départemental	<i>Suivi et compilation des métriques, animation sur les territoires PCAET</i>	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Cf. Tableau de bord

Ressources
- SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DE NOUVELLE-AQUITAINE : S3REnR Nouvelle Aquitaine_Schéma_version définitive avec AP.pdf - Rapport retour d'expérience 2024 des démonstrateurs de réseaux intelligents – rapport de la CRE : Retour d'expérience 2024 des démonstrateurs de réseaux intelligents - Mieux maîtriser le développement des EnR sur son territoire – un kit pratique de la Banque des Territoires pour les collectivités : phases de projet, points de vigilance, acteurs à mobiliser, etc : E 285 Publication kit projets ENR territoriaux WEB.pdf - PPE 3 : https://presse.economie.gouv.fr/le-gouvernement-publie-la-troisieme-programmation-pluriannuelle-de-lenergie-une-strategie-pour-la-souverainete-energetique-de-la-france/

Axe stratégique	Axe 7. Renforcer progressivement les réseaux et infrastructures associées
Intitulé de l'action	7.2. Suivre l'injection biométhane et les adaptations aux contraintes réseaux
Description Contexte	En France, comme dans la plupart des grands pays industrialisés, notre mix énergétique reste dominé par énergies fossiles. En 2024, cela représentait 60 % de l'énergie consommée en France. Afin de sortir de cette dépendance économique, géopolitique et de réduire l'impact environnemental de notre production énergétique, la France et l'Europe se sont donnés pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique et la neutralité carbone à horizon 2050. Des ambitions fortes que le SDE 24 a tenu à décliner dans le scénario cible du SDED afin de participer à l'effort national. Ainsi, le SDE 24 prévoit dans son scénario cible une augmentation conséquente de sa production de biogaz* pour satisfaire les besoins en gaz, notamment à destination de la production de chaleur, de la mobilité et d'une partie de l'électricité du territoire. Par rapport à l'année de référence 2022, la production de biogaz est multipliée par 12 en 2050, ce qui induit le raccordement de plus de 36 méthaniseurs fin 2050 pour une production de biométhane** de 687 GWh, dont : - 7 méthaniseurs existants en 2024 - 6 méthaniseurs en cogénération*** convertis d'ici 2050 - 23 nouveaux méthaniseurs raccordés aux réseaux de gaz (de 25 GWh chacun), dont : - 2 raccordés au réseau de transport - 21 raccordés au réseau de distribution Sur le même modèle que le déploiement des énergies renouvelables électriques issues du solaire (cf. FA 7.1), l'augmentation importante de la production de biogaz va induire des impacts sur le réseau existant, nécessiter de nouveaux raccordements et des investissements associés. Si le diagnostic réalisé par Artelys lors de l'élaboration du SDED a déjà largement permis d'identifier l'impact du scénario sur le réseau de distribution de gaz et les différents cas de raccordement, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire d'assurer le suivi de ces projets sur le long terme. <i>*Biogaz : Le biogaz est un gaz produit par la dégradation de matières organiques (comme les déchets agricoles, les boues d'épuration, les ordures ménagères, etc.) en l'absence d'oxygène, un processus appelé méthanisation.</i> <i>**Cogénération : La cogénération est un procédé de production simultanée de chaleur et d'électricité à partir d'une même source d'énergie. Ce procédé permet d'optimiser l'utilisation de l'énergie, car il récupère la chaleur produite lors de la production d'électricité, qui serait normalement perdue dans des systèmes classiques.</i>

****Biométhane : Le biométhane est un biogaz ayant subi un processus de purification, ce qui permet d'obtenir un gaz ayant des caractéristiques proches du gaz naturel. Le biométhane peut alors être injecté dans le réseau de gaz naturel ou être utilisé comme carburant pour les véhicules ou pour la production d'électricité.*

Mise en œuvre

Etapes

1. Suivi de l'évolution du réseau

- a. Établir et tenir un inventaire des nouvelles installations raccordées
- b. Mettre à jour les gisements méthanisables disponibles au regard du développement des projets
- c. Établir et tenir un inventaire des infrastructures réseaux dédiées :
 - i. Maillage,
 - ii. Rebours
- d. Suivre les investissements induits par la transition du réseau
- e. Construire un tableau de bord dédié au suivi des indicateurs choisis

2. Travailler à l'élaboration d'un plan d'investissements partagé

- a. Définir les priorités de raccordement parmi les 36 méthaniseurs à raccorder d'ici fin 2050
- b. Chiffrer l'investissement nécessaire pour la modernisation des ouvrages

3. Mise à jour de l'outil

- a. Identifier les points de congestion sur le réseau :
 - i. zones où le un raccordement direct au réseau de distribution ou de transport est possible
 - ii. ou à l'inverse lorsqu'un maillage ou une installation de rebours est nécessaire.
- b. Tenir une cartographie détaillée à jour du réseau électrique de gaz en Dordogne et de ses capacités à intégrer de nouveaux méthaniseurs (cf. point 1)
- c. Partager le diagnostic réalisé par Artelys dans le cadre du SDED :
 - i. Diagnostic réseau et potentiels de développement du biométhane pour les PCAET

4. Conduire une veille permanente

- a. Sur les moyens de flexibilité du réseau
- b. Stockage type FLORES
- c. Rebours
- d. Augmentation de capacité
- e. Sur les débouchés du biogaz
- f. Les nouveaux moyens de production du biogaz (pyrogazéification, gazéification hydrothermale ...)

Calendrier	A initier dès 2027
Articulation avec d'autres actions ou dispositifs	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) Schéma Régional Biomasse de Nouvelle -Aquitaine PCAET des EPCI

Conditions de mise en œuvre		
Porteur	GRDF & SDE 24	
Partenaires	CA 24 DDT, DRPP, DREAL	
Cibles	EPCI et leurs communes	
Moyens	Humains	Financier
Au niveau départemental	<i>Suivi et compilation des métriques, animation sur les territoires PCAET</i>	

Impacts de l'action sur les objectifs du SDED					
Réduction des consommations d'énergie			Réduction des émissions de GES		
+	++	+++	+	++	+++
Production d'énergies renouvelables			Flexibilité, Stockage		
+	++	+++	+	++	+++

Indicateurs de suivi et d'impact
- Cf. Tableau de bord

Ressources
- Schéma Régional Biomasse de Nouvelle-Aquitaine : Le schéma régional biomasse La région Nouvelle-Aquitaine - Cogénération et Injection : comment valoriser le biogaz ? - GRDF - Méthanisation - Chambre agriculture de la Dordogne